

**Conseil municipal | Séance du 19 octobre 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Voeu n°2023-10-19-1 | Concernant la loi de finances 2024 Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe.

#### **Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

#### **Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Fabien Leseigneur

Le gouvernement a présenté le texte du projet de loi de finances pour 2024 le 27 septembre 2023.

A l'instar des orientations budgétaires escomptées pour la planification des financements liés à la transition écologique, les collectivités territoriales espéraient pouvoir disposer d'une aide significative de la part de l'Etat pour faire face au contexte inflationniste actuel.

Le PLF 2024 prévoit effectivement d'augmenter la dotation globale de financement des collectivités territoriales de 0,8 % (soit 220 millions d'euros).

Considérant que cette augmentation de 0,8 % n'est pas suffisante dans un contexte où l'inflation est comprise entre 4 et 5 % ;

Considérant que le fléchage des budgets supplémentaires alloués au fonds vert ou à la transition écologique ne permet pas de compenser les pertes nettes de ressources pour les collectivités ;

Considérant que les budgets des collectivités territoriales ne doivent plus être utilisés comme des variables d'ajustement par l'Etat ;

Considérant que les collectivités territoriales ne représentent que 8% de la dette publique locale et qu'elles ont contribué à réduire le déficit en dégagant un excédent de 4,8 milliards d'euros en 2022 ;

Considérant que les décisions budgétaires du gouvernement ne permettent pas d'assurer l'autonomie de gestion financière des communes et mettent en danger les missions de service public local ;

Considérant que les dépenses engagées par la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour faire face, d'abord à la pandémie de covid 19 entre 2020 et 2022, puis à l'inflation galopante des prix des énergies, des matières premières et des denrées alimentaires depuis 2022, n'ont pas été suffisamment compensées par l'Etat ;

Considérant que les augmentations nécessaires et légitimes du point d'indice des agents publics territoriaux de Saint-Etienne-du-Rouvray ne sont pas accompagnées financièrement par l'Etat ;

Réuni ce 19 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au Président de la République de prendre toutes les mesures possibles pour

indexer la Dotation globale de fonctionnement sur l'inflation et pour rétablir les tarifs réglementés sur les énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 20/10/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231019-lmc133091-AU-1-1